



# COVID-19 : LA FONCTION PUBLIQUE NE DOIT PAS ÊTRE LA GRANDE OUBLIÉE DU TÉLÉTRAVAIL (03-04-20)

publié le 3 avril 2020 - Par Guillaume LEFEVRE

**Le 2 avril, l'audioconférence, désormais hebdomadaire, entre le secrétaire d'État, Olivier Dussopt et les organisations syndicales de la fonction publique, a été l'occasion pour [la CFDT Fonctions publiques](#) de mettre sur la table le sujet du télétravail pour les agents publics.**



L'opportunité pour la CFDT de rappeler ses exigences et d'anticiper la sortie de crise. « *Nous avons obtenu qu'un conseil commun de la fonction publique (CCFP) extraordinaire se tienne dès la fin du confinement, se félicite Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques. Il sera indispensable de tirer tous les enseignements de la crise et de construire un bilan partagé.* »

rendez-vous salarial, alors que l'INSEE a pointé une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La CFDT a aussi rappelé qu'elle attendait des précisions sur le calendrier de l'agenda social et la confirmation du

## Télétravail

Après avoir envoyé [un courrier sur la situation des télétravailleurs au ministre le 31 mars](#), la CFDT Fonctions publiques a aussi réaffirmé ses attentes. « *Des directives plus incitatives doivent être données pour que l'employeur public soit en mesure de fournir à chaque agent, (...) l'encadrement des horaires et des rythmes de travail, les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail* ».

La CFDT a insisté sur le fait que la garde d'enfants ne doit pas constituer un motif de refus de télétravail et que les rythmes de travail doivent tenir compte des contraintes liées à l'urgence sanitaire. « *Il faut accepter de faire confiance aux agents, il faut aussi accepter que la capacité de travail ne soit pas la même, à un moment où chacun concilie des contraintes multiples ! Il est de la responsabilité des employeurs d'en tenir compte.* »

Enfin, la CFDT a alerté sur la situation des contractuels, notamment dans la fonction publique territoriale. « *Des employeurs envisagent de rompre ou à ne pas renouveler les contrats. C'est inacceptable.* »

[glefevre@cfdt.fr](mailto:glefevre@cfdt.fr)